

nisme, ou l'empire du sorcier, dont nous avons dit un mot plus haut : et enfin, là comme ailleurs, là plus qu'ailleurs peut-être, le manque de ressources, quand les missionnaires russes et protestants sont gorgés, les premiers par la sollicitude généreuse du saint Synode, les autres par l'or des sociétés bibliques.

Et, malgré tous ces désavantages au point de vue humain, c'est encore le missionnaire catholique qui recueille de son zèle les fruits les plus abondants. Nous lisons, ces jours-ci, qu'un archimillionnaire yankee s'était fait construire, dans sa résidence princière, un escalier d'une valeur de cinq millions. De combien d'œuvres de bien, créées, aidées, stimulées, fortifiées contre les épreuves, de combien de résultats permanents assurés par cette énorme valeur qu'un accident peut rendre nulle, la pauvre âme aurait pu charger en sa faveur le plateau de la miséricorde divine, au jour du jugement ! Il est terrible de penser qu'elle a peut-être, au contraire, chargé contre elle celui de la justice éternelle, en y faisant monter toutes les misères qu'elle aurait pu soulager, les souffrances qu'elle aurait pu alléger, les pleurs qu'elle aurait pu sécher, le bien qu'elle aurait pu faire, les vérités qu'elle aurait pu disséminer, le royaume de Dieu qu'elle aurait pu répandre !

Le dernier numéro du *Manitoba* nous apporte l'article suivant, que nous croyons devoir reproduire en entier :

Les catholiques du Manitoba voudront bien se remettre en mémoire les lignes suivantes de l'Encyclique :

“ La loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or, tout demande dans cette question et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence.”

La loi, ainsi déclarée “défectueuse, imparfaite, insuffisante,” n'a pas été changée. Donc les catholiques sont encore sous le coup de l'injustice.

Or, a dit Monseigneur Taché, une chose n'est réglée que quand elle l'est suivant la justice.

Les mesures appliquées en dehors de la loi restent un acte aléatoire, et nous laissent à la merci d'une majorité pour le moins très suspecte.

Or, nous placer ainsi sous le régime du bon plaisir n'est assurément pas se conformer à la parole du Pape nous disant que “tout demande dans cette question... que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés” de l'éducation